

Extrait du procès-verbal du Conseil communautaire de la Communauté de communes de l'Outre-Forêt

Mercredi, 21 février 2018 à 19h00 en la Mairie de Betschdorf

Conseillers élus:..... 30
Conseillers en fonction : 30
Conseillers présents: 19

Sous la présidence de M. Pierre MAMMOSSER

Liste des présents :

M. Pierre MAMMOSSER, M. Adrien WEISS, M. Jean-Charles MATHIAS, M. Jean-Claude KOEBEL, Mme Marie-France RIMELEN, M. André MEYER, Mme Denise LOEWENKAMP, Mme Chantal MULLER, M. Georges ESCHENMANN, M. Jean-Luc KNOERR, M. Daniel PFLUG, M. Dominique WEISHAAR, M. Dominique STOHR, Mme Béatrice HOELTZEL, M. Alfred RINCKEL, Mme Marie-José SCHALLER, M. Alain WURSTER, M. Francis SCHNEIDER, M. Christophe SCHARRENBERGER,

Absents excusés ayant procuration :

Mme Christiane MUCKENSTURM (donne procuration à M. Jean-Claude KOEBEL), Mme Jeannine HUMMEL (donne procuration à Mme Marie-France RIMELEN), M. Stéphane PRINTZ (donne procuration à M. Jean-Charles MATHIAS, M. Serge KRAEMER (donne procuration à Mme Denise LOEWENKAMP), Mme Lucienne HAAS (donne procuration à Mme Marie-José SCHALLER), Mme Carine MAIRE (donne procuration à M. Francis SCHNEIDER),

Absents excusés :

M. Paul HEINTZ, M. Thierry HOERR, M. Didier BRAUN, Mme Pascale LUDWIG, M. Claude PHILIPPS, M. Charles GRAF (représenté par M. Jean-Luc KNOERR),

Assistent :

M. David SWITAJ, M. Olivier THOMASSIN

L'an deux mille dix-huit, le vingt et un à dix-neuf heures, les membres du Conseil de communauté se sont réunis dans la salle de réunion du Conseil municipal de la commune de Betschdorf sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales applicables en la matière.

Avant de débiter la séance, sur proposition du Président, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil accepte d'ajouter un point à l'ordre du jour :

Point n°5 : Jeunesse : coût prévisionnel 2018 de la politique jeunesse sur le territoire

Ordre du jour et déroulement de la réunion :

1. **Approbation du compte rendu de la séance du 31 janvier 2018**
2. **Administration générale : débat d'orientation budgétaire 2018**
3. **Tourisme – partenariat avec l'Office de tourisme du Pays de Haguenau, Forêt et Terre de Potiers : approbation du plan d'action 2018**
4. **Régie à autonomie financière :**
 - a. Organisation pour 2018
 - b. Ouverture anticipée de crédits en section d'investissement – exercice 2018
5. **Jeunesse : coût prévisionnel de la politique jeunesse sur le territoire**
6. **Divers**

Madame Marie-France RIMELEN est désignée secrétaire de séance.

Point un de l'ordre du jour : Approbation du compte rendu de la séance du 31 janvier 2018

Le Conseil communautaire approuve par 23 voix pour moins 4 abstentions le compte rendu de la réunion du Conseil communautaire du 31 janvier 2018.

Point deux de l'ordre du jour : Administration générale : débat d'orientation budgétaire 2018

Le contexte

Il existe différents types de Communautés de communes :

1. Les communautés de communes très intégrées qui s'appuient sur la fiscalité professionnelle unique (FPU) à l'instar de la Communauté de communes Sauer –Pechelbronn assimilée à une collectivité d'investissement et de projets
2. Les communautés de communes qui se structurent autour d'un grand pôle avec soit une fiscalité intégrée ou une fiscalité additionnelle
3. Le modèle de la Communauté de communes de l'Outre-Forêt, modèle où la couche intercommunale a une action restreinte. Notre territoire se structure surtout autour des bourgs que sont Betschdorf, Hatten, Soultz-sous-Forêts et Surbourg. Ce modèle a donné des résultats satisfaisants, notamment en termes de dynamisme, mais il est arrivé au bout de sa logique. Plusieurs points le démontrent et notamment:
 - l'accumulation des compétences obligatoires à assurer : les transferts de compétences de la loi NOTRe, économie, tourisme, la compétence GEMAPI « Gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations » et l'urbanisme. Cette succession de compétences à assurer nécessite de faire un saut qualitatif pour passer du statut de coordinateur du bloc communal au statut de moteur de ce bloc communal. La CCOF n'est pas encore moteur du bloc communal faute de moyens.

Le mandat de la mutation

Dans ce contexte le développement de notre collectivité s'appuie sur deux axes majeurs :

1. L'axe de la mutualisation
2. L'axe du développement

L'axe de la mutualisation

Efficacité

- Le schéma de mutualisation : ce schéma peine à avancer de par la difficulté à mobiliser les ressources nécessaires.
- Le tourisme : c'est un domaine dans lequel le territoire progresse à l'instar de l'Office de tourisme intercommunautaire qui est en train de se mettre en œuvre avec les Communautés de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains, du Pays de Wissembourg, de Sauer-Pechelbronn et de l'Outre-Forêt. Cette démarche constitue une réelle opportunité pour le territoire de se renforcer dans le tourisme tout en maîtrisant les moyens financiers à déployer.
- Les périscolaires : un travail sur l'efficacité a été réalisé jusqu'à présent notamment dans le cadre de la mutualisation avec le Pays de Wissembourg. Cette démarche est désormais arrivée

à son terme, les besoins qui émergent dans la commune de Surbourg voire à Hoffen en attestent. Des opérations doivent ainsi être engagées.

- Les Ordures Ménagères : autofinancement de la Régie.

Equité

- Très haut débit : prise en charge de l'ensemble du financement du coût du bloc communal (175 euros par logement).
- Piscine : l'objectif est d'arriver à une meilleure équité dans la gestion des piscines. Une solution est en passe d'être trouvée. Pour ce faire, une nouvelle compétence « natation sportive » devra être prise en charge par l'intercommunalité. Cette démarche représenterait un pas de plus dans le processus de mutualisation.
- CIAS : création d'un CIAS pour notamment apporter une aide financière aux épiceries sociales et solidaires apportant une aide alimentaire aux habitants en difficulté économique résidant sur le territoire de la communauté de communes. L'avancée de ce projet a été limitée par l'absence d'acteurs de la société civile.
- Mise en réseau de la lecture publique : domaine qui a progressé et où de réelles perspectives d'aboutir à une charte graphique commune voire l'animation culturelle commune existent.
- Les documents d'urbanisme : évolutions financées et pilotées par la communauté de communes.
- Les politiques enfance et petite enfance : briques de base de la politique de la communauté de communes.

Ces éléments d'équité ont un impact financier important mais s'avèrent indispensables. L'équité ne permet pas de parvenir à une structure d'investissements et de projets mais d'être une structure de cohérence.

L'axe du développement

Le développement économique

- Commerce : stratégie de relocalisation des habitudes de consommation et de dynamisation du centre-ville s'appuyant sur l'opération Leclerc.
- Zones d'activités intercommunales : outil qui peut devenir une source de richesse. Outil qui reste actuellement à gérer.
- Géothermie : participation à la mission de prospection et ZA intercommunale IAUT pressentie à Soultz-sous-Forêts.
- Zone de Restructuration de Défense BA901 – développement économique : accompagnement des entreprises dans leur transition numérique, participation au financement d'une AMO pour la définition d'une stratégie touristique et de d'outils de promotion du territoire, participation aux frais inhérents au poste de chargé de mission.

Le tourisme

- Animations touristiques : Animations de Noël, participation à la démarche d'élaboration d'un projet touristique partagé entre les Communautés de communes de l'Outre-Forêt, du Pays de Niederbronn-les-Bains, du Pays de Wissembourg, de Sauer-Pechelbronn, participation à la démarche de rapprochement des offices de tourisme de ce périmètre.

Urbanisme, logements, déplacements et environnement

- Logements : élaboration d'un PLH commun à tout le territoire et mise en œuvre d'une politique d'incitation financière.

- Déplacements : réalisation de la liaison cyclable entre Kutzenhausen et Soultz-sous-Forêts. Émergence d'une autre liaison cyclable, entre Rittershoffen et Betschdorf, liaison portée par le Conseil Départemental et réflexions quant à la réalisation de la liaison Lobsann – Soultz-sous-Forêts. Ces liaisons cyclables ont une cohérence au nom de l'inscription dans le maillage du réseau cyclable.

Nouveaux domaines de services à la personne

- Jeunesse : lancement de cette nouvelle politique.
- Seniors : proposition d'acquiescer un lot par la Communauté de communes de l'Outre-Forêt dans le projet de résidence seniors à Betschdorf. Animation portée par l'intercommunalité.

Les moyens à mettre en œuvre

Fiscalité

- Rappel de l'engagement de l'intercommunalité à augmenter la fiscalité de 10% pendant une période de 4 ans à compter de 2015.
- Augmentation du nombre de zones d'activités économiques à fiscalité professionnelle de zone.

Ressources humaines

Réalisation d'un travail de quantification des tâches relatives au fonctionnement de l'intercommunalité afin de mettre en adéquation les moyens et les besoins en RH

- Proposition d'embauche de l'emploi d'avenir
- Renforcement de l'équipe par un 0,5 ETP

Fonctions qui ont vocation à s'autofinancer

- Régie OM : besoins de ressources humaines et de locaux
- GEMAPI

Et les DSP et conventions

- Périscolaires
- Halte-garderie et RAM
- SAP et résidences seniors
- Jeunesse

Le Président présente ensuite la stratégie financière de la mise en œuvre des politiques nouvelles et action sur la fiscalité remise à l'ensemble des conseillers communautaires. Le Président commente les lignes majeures. Parmi elles :

Exercice 2017

- Au niveau de la section **de fonctionnement**, le bilan de l'exercice 2017 se solde par **un excédent de 356 244,89 euros**. L'excédent de fonctionnement constaté doit être minoré des créances ouvertes qui s'élèvent à **127 562,76 euros** soit un excédent réel de **228 682,13 euros**
- Au niveau de la section **d'investissement**, le bilan de l'exercice 2017 se solde par **un excédent de 46 936,37 euros**. Ce chiffre comporte l'ensemble des créances ouvertes qui s'élèvent à près de **190 000 euros**

Fonctionnement

- Politique nouvelle : dépenses engagées en 2017 dans les domaines suivants
 - Animations touristiques comprenant les animations de Noël et le versement de la participation aux communes parties prenantes : **42 433,85 euros** engagés

- Relais de service à la personne / mission locale / portage de repas : **61 496,74 euros**
- Jeunesse : **22 000 euros** intégrés dans les créances ouvertes. Cette dépense couvre la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2017
- Politique nouvelle : prévisions des dépenses en 2018 en complément de celles déjà engagées en 2018 :
 - Géothermie (mission de prospection) : **5 000 euros**
 - Revitalisation de la BA 901 : **10 000 euros**
 - Lecture publique : **10 000 euros**
 - Gestion des piscines : **30 000 euros** en 2018 (1 semestre) puis **60 000 euros** en année pleine à compter de 2019
- Politique actuelle : prévisions des dépenses en 2018
 - Fonctionnement général : **400 000 euros**, dépenses en hausse (312 681,54 euros en 2017) dû notamment aux perspectives d'augmentation des ressources humaines
 - Tourisme : **95 000 euros**, dépenses en hausse en 2018 dû à l'embauche d'un chargé de mission pour mener à bien le processus de fusion des Offices de Tourisme (la Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains étant le chef de file de cette démarche). Ces dépenses devraient s'élever aux alentours de **75 000 euros** à compter de 2019

Investissement

- Politique nouvelle : prévisions des dépenses en 2018
 - Résidence séniors : **160 000 euros** pour l'acquisition d'un lot pour loger le relais de services à la personne et développer la politique d'animation des résidences séniors
 - Déploiement fibre optique : pas de dépenses à prévoir en 2018. Ces dernières n'interviennent que l'année suivant la réalisation définitive des travaux. Prévision de dépenses s'élevant à **641 200 euros** en 2019.

Endettement

- Niveau d'emprunt important pour les exercices à venir au regard des investissements envisagés (déploiement de la fibre optique, création de structure(s) en faveur des jeunes à l'horizon 2019 / 2020) s'élevant à près de 1,1 million d'euros en 2019. Ce niveau d'emprunt est aisément supportable en 2018 et 2019
- Selon la dynamique de développement, un recours à la fiscalité en 2020 n'est pas à exclure.

Budget de la zone d'activités intercommunale

Le Président présente les perspectives et commente, à l'instar du budget principal, les lignes budgétaires majeures afférentes à ce budget annexe

Dépenses

- 2018 : réalisation de la voirie définitive de la 1^{ère} antenne de la 1^{ère} phase d'urbanisation : imputation de **166 000 euros**
- 2019 : prévision d'une dépense de **158 000 euros** aux travaux de réalisation de la voirie définitive de la 2^{ème} antenne de la 1^{ère} phase d'urbanisation

- 2019 : prévision de réalisation de la viabilisation de la 2nde phase d'urbanisation pour un montant de **400 000 euros** pour permettre l'implantation d'acteurs (Leclerc / Aldi)
- 2020 : finalisation des travaux de la voirie de l'axe principal de la zone pour un montant prévisionnel de **166 000 euros**

Recettes

- 2018 : perspectives de vente des 3 parcelles de la 1^{ère} phase d'urbanisme pour un montant de **300 000 euros**
- 2019 : perspectives de vente du foncier aux acteurs intéressés par l'implantation dans cette seconde zone pour un montant de **855 000 euros**
- 2021 : vente du foncier restant dans la 2nde phase d'urbanisation pour un montant de **950 000 euros**

A l'horizon 2022, si les scénarii envisagés se confirment, le résultat final serait :

- Excédent de fonctionnement de l'exercice rapatrié dans le budget principal de **611 698,96 euros**
- Excédent d'investissement de l'exercice rapatrié dans le budget principal de **200 036,08 euros**

Le Président précise enfin qu'en 2018 un montant de **140 669,45 euros** du budget principal devra être abondé dans le budget annexe. Le Président explique que ce financement par le budget principal est dû à la perspective de vente des terrains vont et à la réalisation des travaux dans la 1^{ère} antenne ce qui ne générera plus de valeur. Cette technique n'est pas incohérente lorsque des terrains ont été vendus à un prix inférieur au prix de revient.

En conclusion, le Président confirme que le résultat de l'année 2017 est satisfaisant. Il en sera de même pour les exercices 2018 et 2019 si l'augmentation de fiscalité en 2018 est confirmée.

Point trois de l'ordre du jour : Tourisme – partenariat avec l'Office de Tourisme du Pays de Haguenau, Forêt et Terre de Potiers : approbation du plan d'action 2018

Le Président rappelle à l'assemblée que le conseil communautaire a, dans sa séance du 27 septembre 2017, approuvé la poursuite du partenariat avec l'Office de tourisme du Pays de Haguenau, Forêt et Terre de Potiers (OTPH) sur une période d'un an renouvelable. Le Président précise que ce partenariat se traduit par un plan d'action. Le Président commente ce dernier remis à l'ensemble des conseillers communautaires (cf annexe n°1). Il signale que ce plan d'action traduit l'accès à un certain nombre de communications à l'instar du Guide Trilingue et du plan de la forêt. Au niveau des éditions, le Président signale à l'assemblée que le guide hébergement restauration est désormais à la charge de chaque structure.

Concernant le volet promotion, le Président précise que ce plan d'action 2018 est dans la lignée du précédent. On retrouve ainsi les insertions publicitaires, l'accueil presse et les salons.

Le Président signale enfin que la principale différence par rapport au plan d'action précédent se situe dans le volet numérique. Le Président informe l'assemblée que le territoire dispose de deux bornes i-mobiles qui nécessitent une maintenance. La première se trouve au musée de l'Abri à Hatten et la seconde à la mairie de Betschdorf. Jusqu'à présent les guides i-mobiles n'étaient pas refacturés mais avec le recrutement d'une personne début janvier 2018 dans les services de l'OTPH pour alimenter ces points, l'OTPH a budgétisé une refacturation en 2018.

Le Président signale enfin que pour l'année 2018, la participation financière de la Communauté de communes de l'Outre-Forêt s'élèvera au minimum à 15 700 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents :

- approuve le plan d'action ainsi présenté (cf annexe n°1)
- autorise le Président à signer la convention d'objectifs et de moyens liant la Communauté de communes de l'Outre-Forêt à l'Office de Tourisme du Pays de Haguenau, Forêt et Terre de Potiers
- prévoit d'inscrire les crédits au budget 2018

Point quatre de l'ordre du jour : Régie à autonomie financière

a. Organisation pour 2018

Le Président rappelle à l'assemblée que le conseil communautaire a, dans sa séance du 20 décembre 2017, approuvé le renouvellement du contrat de deux agents jusqu'au 31 mars 2018. Il précise que le premier trimestre 2018 devait être mis à profit par la régie dotée de la seule autonomie financière chargée des ordures ménagères pour proposer une organisation de fonctionnement en matière de ressources humaines.

Le Président cède la parole au Président de la Régie OM, M. Georges ESCHENMANN. Ce dernier informe les conseillers communautaires qu'un travail de quantification des tâches inhérentes au fonctionnement de la Régie OM a été réalisé afin d'estimer les besoins en matière de ressources humaines. Le Président de la régie précise à l'assemblée que ce travail a abouti à un besoin de 2 équivalent temps plein (ETP).

D'un point de vue financier, le Président de la régie signale que le besoin de financement de la section de fonctionnement du budget de la Régie serait couvert par le montant de la redevance estimé sur une base vertueuse de comportement des usagers en matière de production de déchets ménagers.

Le Président reprend la parole et soumet aux conseillers communautaires l'organisation de la Régie à autonomie financière de la façon suivante :

- 2 équivalent temps plein pour une période d'un an à compter du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019
- la création d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet en qualité de non titulaire en contrat à durée d'un mois à compter du 1^{er} mars au 31 mars 2018. La durée hebdomadaire est fixée à 17,5 / 35^{ème}
- la création d'un poste permanent « d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe » à compter du 1^{er} avril 2018. La durée hebdomadaire est fixée à 35/35^{ème}.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents :

- approuve l'organisation de la Régie OM à 2 équivalent temps plein pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019
- la création d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet en qualité de non titulaire en contrat à durée d'un mois à compter du 1^{er} mars au 31 mars 2018. La durée hebdomadaire est fixée à 17,5 / 35^{ème}
- la création d'un poste permanent « d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe » à compter du 1^{er} avril 2018. La durée hebdomadaire est fixée à 35/35^{ème}
- d'autoriser le Président à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération
- prévoit d'inscrire les crédits au budget 2018

Point quatre de l'ordre du jour : Régie à autonomie financière

b. Ouverture anticipée de crédits en section d'investissement – exercice 2018

La collectivité va voter le budget de la régie à autonomie financière "Ordures Ménagères" concernant l'exercice 2018 le 11 avril prochain. Dans le cadre de la continuité du service public, l'exécutif peut, entre le 1^{er} janvier et le vote du budget, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, sous réserve d'une autorisation spéciale de l'organe délibérant et dans la limite du quart des crédits d'investissement ouverts dans l'année budgétaire précédente (article L 1612-1 du CGCT).

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- autorise l'ouverture anticipée en dépenses d'investissement pour l'exercice 2018 des crédits suivants à l'article 2188 pour un montant 2 000 euros.

Point cinq de l'ordre du jour : Jeunesse : coût prévisionnel 2018 de la politique jeunesse sur le territoire

Le Président cède la parole au 1^{er} Vice-président M. Jean-Claude KOEBEL. Ce dernier rappelle à l'assemblée que la décision de développer la politique d'animation au profit des jeunes du territoire a été prise lors de la séance du conseil communautaire en date du 27 mars 2017.

Le 1^{er} Vice-président précise que d'un point de vue financier la participation prévisionnelle approuvée pour 2017, à savoir du 1^{er} septembre au 31 décembre 2017, s'élève à 21 485 euros et à 63 389 euros pour une année pleine.

Le 1^{er} Vice-président rappelle que l'article 6.2 « Modalités de versement et de régularisation de la subvention » de la convention d'objectifs et de moyens signée avec la Fédération des Maisons des Jeunes et de la Culture d'Alsace (FDMJC) prévoit le versement d'un premier acompte de 50% du budget prévisionnel avant le 31 janvier.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- approuve le versement d'un premier acompte à hauteur de 50% conformément à l'article 6.2 de la convention d'objectifs et de moyens sur la base du budget prévisionnel 2017 à savoir **31 694,50 euros**
- approuve la demande de précisions à la FDMJC sur le budget prévisionnel 2018
- prévoit d'inscrire les crédits au budget 2018

Point six de l'ordre du jour : Divers

Le Président clôture la séance à 20h10.

Veillez afficher le compte rendu en Mairie

Le Président de la Communauté de communes
de l'Outre-Forêt
Monsieur Pierre MAMMOSSER

La secrétaire de séance

Madame Marie-France RIMELEN



